

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2018

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	27	32
Date de convocation		
05/04/2018		
Date d'affichage		
23/04/2018		

L'an 2018, le dix avril à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, en session ordinaire.

A été nommé secrétaire : Mme Nadine LEGUY

Présents :

M. BIGOT Gilles, M. BREMAUD Damien, M. BRUAND Michel, Mme CHEVALLIER Sylvie, M. COCHARD Jean-Pierre, M. DUVEAU Jean-Noël, M. EMERIAU Jacques, Mme GAUFRETEAU Sylvaine, M. GOUBEAULT Jean-Pierre, Mme HORTET Sylvie, Mme JOSELON Ingrid, M. LEBRETON David, Mme LEDUC Nathalie, Mme LEGUY Nadine, M. LEROY Sébastien, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MENARD Isabelle, M. OGER Dominique, M. OUSACI Alain, Mme RAIMBAULT Patricia, M. REMBAULT Emmanuel, Mme RICHARD Mauricette, Mme ROCHER Ginette, M. ROULET Jean-Louis, M. SECHET Marc, M. SUIRE Alain, M. THOMAS Jean-Joël.

Absents excusés :

Mme DESVALLON Nathalie a donné pouvoir à Mme Ginette ROCHER
M. HERSAN Guillaume a donné pouvoir à M. Jean-Joël THOMAS
Mme MARTIN Christine a donné pouvoir à Mme Maryvonne MARTIN
M. ROCHAIS Alain a donné pouvoir à M. Marc SECHET
M. ROUCHER Bertrand a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GOUBEAULT

Absents : M. FARIA OLIVEIRA Joaquim, M. GASCHET Pierre, Mme PAVIE Mélodie.

2018-04-01

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018

M. ROULET, conseiller municipal délégué, présente les dossiers retenus par la commission « vie associative » avec une reconduction globale des subventions allouées en 2017, revalorisées de 1 %. D'autre part, certaines nouvelles demandes de subventions ou demandes exceptionnelles motivées, ont été retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, à la majorité (Pour : 28 voix, abstention : 0 voix, contre : 4 voix) :

☞ **APPROUVE** les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2018 dans le tableau récapitulatif ci-après.

☞ **DECIDE** que les subventions seront versées sur présentation d'un dossier complet.

NOM ASSOCIATION	MONTANT 2018
CHAVAGNES-LES-EAUX	
ACSM CHAVAGNES	600,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	115,00 €
BIBLIOTHEQUE	1 150,00 €
FAMILLES RURALES	0,00 €
FOOTBALL CLUB DU LAYON	268,00 €
FSC BASKET	267,00 €
	2 400,00 €
MARTIGNE-BRIAND	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	717,00 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE	599,00 €
ASSOCIATION AFN	55,00 €
ASSOCIATION DES BIENFAITEURS DE L ECOLE SAINT GABRIEL	1 420,00 €
ASSOCIATION FNACA	55,00 €
ASSOCIATION MARTIGNE BRIAND JUMELAGES	450,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE MARTIGNE BRIAND	6 248,00 €
ASSOCIATION DES VIGNERONS	309,00 €
LES ATELIERS DU VAU	105,00 €
LA COUR DES MILLE ACTES	253,00 €
Loisirs Animation MB	1 500,00 €
	500,00 €
	1 000,00 €
MESSAGERS DU LAYON	212,00 €
SOCIETE DE CHASSE	170,00 €
SOCIETE LA PAIX	300,00 €
UNION DES ANCIENS COMBATTANTS	55,00 €
	13 948,00 €
NOTRE DAME D'ALLENCON	
ASSOCIATION DE CHASSE L'ALLENCONNAISE	204,00 €
SOCIETE L'UNION	153,00 €
Association Loisirs et Culture	245,00 €
	602,00 €
TERRANJOU	
GDON TERRANJOU	1 000,00 €
MOTO CLUB TERRANJOU	100,00 €
Terranjou pétanque	100,00 €
Amicale laïque des écoles publiques	2 233,00 €
	3 433,00
HORS COMMUNE	
FRIMOUSSES & GOMMETTES	100,00 €
GENDARMERIE compagnie départementale Saumur	100,00 €
	200,00 €
TOTAL	20 583,00 €

2018-04-02

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES OGEC POUR 2018

Mme Maryvonne MARTIN, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que les communes de Chavagnes les Eaux et de Martigné-Briand ont signé une convention avec les OGEC des écoles privées situées sur leur commune. Conformément à la législation en vigueur, le forfait communal/élève versé à l'OGEC est calculé en référence au coût moyen d'un élève scolarisé à l'école publique.

Au regard du compte administratif 2017 de la Commune, il apparaît que les dépenses de fonctionnement s'établissent à 227 229.98 € pour les trois écoles publiques.

Le coût par enfant de l'école publique pour l'année 2017 est évalué comme suit :

- ↳ Ecole élémentaire : 348.74 €
- ↳ Ecole maternelle : 1 246.69 €

Au vu du coût par enfant exposé ci-dessus et des effectifs enregistrés à l'école privée Saint Gabriel, pour les enfants domiciliés à Terranjou, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 57 932.49 € pour l'année 2018.

Au vu du coût par enfant exposé ci-dessus et des effectifs enregistrés à l'école privée Saint Germain, pour les enfants domiciliés à Terranjou, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 73 337.58 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 57 932.49 € pour le financement des charges de fonctionnement de l'année 2018 pour l'OGEC de l'école privée Saint-Gabriel.
- ↳ **DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 73 337.58 € pour le financement des charges de fonctionnement de l'année 2018 pour l'OGEC de l'école privée Saint-Germain.
- ↳ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

2018-04-03

FINANCES – DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Madame Maryvonne MARTIN, Adjointe au Maire, rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré le 10 janvier 2017 sur les durées d'amortissement des immobilisations mais il est nécessaire de compléter cette délibération, en fixant une durée d'amortissement pour les immeubles de rapport mais aussi de fixer une durée d'amortissement pour les immobilisations relevant du budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **FIXE** la durée d'amortissement des immobilisations comme annexé à la délibération.

2018-04-04

COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2017 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le Budget Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

- ↳ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-04-05

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

- ↳ **APPROUVE** le compte administratif dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 225 918.79 €
Recettes	3 505 476.94 €
Excédent de l'exercice	1 279 558.15 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 013 419.40 €
Recettes	130 352.59 €
Déficit de l'exercice	883 066.81 €

2018-04-06

COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2017 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

- ↳ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-04-07

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le compte administratif dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses	277 573.98 €
Recettes	218 481.98 €
Déficit de l'exercice	59 092.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	431 632.73 €
Recettes	426 006.73 €
Déficit de l'exercice	5 626.00 €

2018-04-09

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – LOTISSEMENT DE LA PINARDERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le compte administratif dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	282 036.14 €
Recettes	250 690.90 €
Déficit de l'exercice	31 345.24 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	246 514.47 €
Recettes	528 468.57 €
Excédent de l'exercice	281 954.10 €

2018-04-10

COMPTE DE GESTION 2017 – ZA DES CHAMPS BEAUCHERS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2017 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le Budget de la ZA des Champs Beauchers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-04-11

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ZA DES CHAMPS BEAUCHERS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le compte administratif dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	217 941.74 €
Recettes	160 771.26 €
Déficit de l'exercice	57 170.48 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	145 114.03 €
Recettes	213 910.86 €
Excédent de l'exercice	68 796.83 €

2018-04-12

COMPTE DE GESTION 2017 – ZA DES CHAMPS BEAUCHERS II

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2017 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le Budget de la ZA des Champs Beauchers II.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-04-13

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ZA DES CHAMPS BEAUCHERS II

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le compte administratif dressé pour l'exercice 2016 par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	34 785.28 €
Recettes	34 785.28 €
Excédent de l'exercice	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	34 785.28 €
Recettes	34 785.28 €
Excédent de l'exercice	0 €

2018-04-14

COMPTE DE GESTION 2017 – ZA DU MILON II

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2017 retraçant les opérations budgétaires effectuées sur le Budget de la ZA du Milon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-04-15

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ZA DU MILON II

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le compte administratif dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 828.92 €
Recettes	47 512.00 €
Excédent de l'exercice	45 683.08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	20 633.12 €
Recettes	0 €
Déficit de l'exercice	20 633.12 €

2018-04-16

COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018 DE TERRANJOU

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, les résultats de l'exercice 2017 du budget communal qui seront affectés au budget primitif 2018 de la commune de Terranjou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

☞ **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2 789 743.24 €
Au compte 002 – section de fonctionnement	2 035 749.09 €
Au compte 1068 – section d'investissement	753 994.15 €

2018-04-18

TAUX D'IMPOSITION 2018

Madame Maryvonne MARTIN, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que suite à la création de la commune nouvelle de Terranjou au 1^{er} janvier 2017, celle-ci est devenue fiscalement active à compter du 1^{er} janvier 2018. Les services fiscaux ont réalisé la moyenne des taux d'imposition de trois communes historiques.

TAUX DE FISCALITE LOCALE DE TERRANJOU				
Année	Communes historiques	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie
2017	Chavagnes les Eaux	14,33%	18,96%	36,57%
	Martigné-Briand	13,03%	25,97%	40,34%
	Notre Dame d'Allençon	14,76%	23,19%	38,26%
2018	Terranjou	13,76 %	23,4 %	38,98 %

Il est rappelé que les règles suivantes devront être respectées :

- La période de réduction des écarts de taux ne pourra être modifiée ultérieurement.
- La méthode est celle d'un lissage continu à taux constants sur la base d'un taux moyen pondéré.
- Le taux moyen de la première année peut ensuite fluctuer à compter de la deuxième année sous réserve des règles de liaison des taux entre eux. Dans ce cas, l'intégration fiscale est recalculée sur la base du nouveaux taux cible et pour la durée restante.
- Les taux de référence pour l'année 2018 sont déterminés à partir des bases harmonisées prenant en compte les régimes d'abattement (application du droit commun).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **DECIDE** de mettre en place une intégration fiscale progressive sur **12 ans**, en application des dispositions de l'article 1638 du code général des impôts, à compter du 1^{er} janvier 2018 sur les trois taxes suivantes : Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.
- ↳ **FIXE** en 2018, le taux d'imposition de la manière suivante :

TAUX DE FISCALITE LOCALE DE TERRANJOU				
Année	Commune	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie
2018	Terranjou	13,76 %	23,4 %	38,98 %

↳ **INFORME** que les taux qui seront réellement applicables en 2018 aux contribuables, seront :

	Chavagnes les Eaux	Martigné-Briand	Notre Dame d'Allençon
Taxe d'habitation	14.28 %	13.09 %	14.68 %
Taxe sur le foncier bâti	19.33 %	25.76 %	23.21 %
Taxe sur le foncier non bâti	36.77 %	40.23 %	38.32 %

2018-04-19	COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2018
------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2017 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité :

↳ **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 5 451 511.09 €
- **Section d'investissement** : 3 669 782.23 €
- **TOTAL** : 9 121 293.32 €

2018-04-20	ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2018
------------	--

Madame Maryvonne MARTIN, Adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2018 du service Assainissement.

M COCHARD rappelle que l'assainissement n'est plus une compétence communale depuis le 1^{er} janvier 2018.

Mme MOISSET précise que cette compétence est dorénavant exercée par la commune par délégation de la CCLLA via une convention de gestion. En conséquence, tous les investissements doivent au préalable avoir fait l'objet d'une autorisation communautaire pour pouvoir être mandaté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité :

↳ **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2018 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section d'exploitation** : 579 158.28 €
- **Section d'investissement** : 721 748.39 €
- **TOTAL** : 1 300 906.67 €

2018-04-21

LOTISSEMENT DE LA PINARDERIE – BUDGET PRIMITIF 2018

Madame Maryvonne MARTIN, Adjointe au Maire, présente le projet de budget primitif 2018 du lotissement de la Pinarderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité :

↳ **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2018 du lotissement de la Pinarderie qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 302 483.95 €
- **Section d'investissement** : 424 101.80 €
- **TOTAL** : 726 585.75 €

2018-04-22

SIEML – FONDS DE CONCOURS POUR UNE OPERATION D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Goubeault, adjoint au Maire, informe le conseil municipal que des travaux d'extension de l'éclairage public, dans le village de Sousigné à Martigné-Briand, sont nécessaires avec la pose de 2 lanternes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **DECIDE** de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - ❖ **Extension de l'éclairage public u village de Sousigné à Martigné-Briand** : Montant de la dépense : 9 942.21 € net de taxe - Montant du fonds de concours à verser : 7 456.66 €.

2018-04-23

ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES DANS L'ÎLOT DE LA COMMANDERIE DE L'OAP DU PLU DE MARTIGNE-BRIAND

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 12 février 2018, l'autorisant à négocier le prix du m² à 15 € avec les consorts Matignon, vendeurs de leurs parcelles cadastrées en section G n° 2 698 et 2 702.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées en section G n° 2 698 et 2 702, appartenant aux consorts Matignon, au prix de 15 €/m².
- ↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2018-04-24

COMMUNE NOUVELLE – MISSION D'ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le cabinet GFA Conseil avait assisté les trois communes fondatrices lors de la création de la commune nouvelle de Terranjou. Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de faire le point sur l'organisation des services communaux, un an après la création de Terranjou, avec l'assistance du cabinet GFA Conseil. Le montant des honoraires de cette mission est de 9 456 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **ACCEPTÉ** la mission d'assistance à la mise en œuvre de la commune nouvelle, proposée par le cabinet GFA Conseil, pour 9 456 € TTC.
- ↳ **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat.

2018-04-25

PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tableau des effectifs doit être modifié pour supprimer le poste laissé vacant suite au départ d'un rédacteur territorial, avec la création d'un poste d'adjoint administratif pour la personne recrutée. D'autre part, il est proposé de créer deux postes d'adjoint d'animation pour des agents actuellement en CDD, ainsi que deux postes d'adjoint d'animation, permettant un recrutement en CDD, en période de surcroît d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **ADOpte** le tableau des effectifs annexé à la présente délibération, avec effet au 10 avril 2018.
- ↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Maire,
M. Jean-Pierre COCHARD

